

Quand les risques de représailles américaines ont augmenté, M. Mulroney a affirmé :

"... on a conseillé à nos alliés de s'assurer en tout temps que la rétribution (sic) [les représailles] soit justifiée et d'agir avec énormément de prudence dans tout ce domaine, mais surtout en ce qui concerne les Canadiens, la présence canadienne, on a souligné et "resouligné" pas plus tard qu'avant-hier et hier la présence canadienne..."⁴ (sic)

Plusieurs heures après l'attaque américaine du 14 avril, le Cabinet du premier ministre a diffusé la déclaration suivante :

"Le gouvernement du Canada a été pleinement et continuellement consulté par les États-Unis et a été préalablement avisé de ses intentions à l'égard de la Libye.

Nous acceptons la déclaration du Président Reagan quant à la participation de la Libye dans l'exécution d'attaques terroristes...

La réaction des États-Unis à une très sérieuse provocation semble avoir été limitée et avoir visé des installations terroristes."⁵

Le 15 avril, le Cabinet du premier ministre a émis une autre déclaration dans laquelle le gouvernement répétait son souci d'assurer la sécurité des Canadiens présents en Libye. Le communiqué ajoutait : "Quoique les États-Unis aient scrupuleusement tenté d'éviter les cibles civiles, nous déplorons profondément la perte de vies innocentes." "Le gouvernement a dit clairement", poursuivait le texte,

"que le terrorisme... est un fléau que tous les membres de la communauté internationale doivent s'employer à éliminer. C'est précisément ce que les États-Unis visaient à faire, et le Canada appuie cet objectif.

Il nous apparaît important toutefois de mettre fin à ce cycle de violence... C'est pourquoi nous exhortons tous les intéressés à rechercher des solutions négociées aux tensions qui tiraillent depuis longtemps le Moyen-Orient."⁶

⁴ Débats de la Chambre des communes, 11 avril 1986, p. 12124, voir aussi p. 12131.

⁵ Communiqué du Cabinet du premier ministre, 14 avril 1986.

⁶ Communiqué du Cabinet du premier ministre, 15 avril 1986.